

CONSEIL DU MODULE DU TRAVAIL SOCIAL

RÉSOLUTION UQO-CMITS-12

Au sujet de l'adoption des évaluations des enseignements du trimestre d'été 2019

adoptée par le Conseil du module du travail social de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 119^e réunion tenue le jeudi 31 octobre 2019 à 13 h 30, au local C-1306 du pavillon Alexandre-Taché à Gatineau, en visioconférence avec Saint-Jérôme au local J-3103.

ATTENDU que tous les résultats des évaluations des enseignements du trimestre de l'été 2019 sont au-dessus du seuil minimal de satisfaction de l'Université ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de M. Olivier Laau-Laurin, appuyée par M^{me} Alexia Hébert, il est résolu d'adopter les évaluations des enseignements du trimestre d'été 2019 et de demander au directeur du département de faire les suivis d'usage.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

La directrice du module du travail social,



Annie Devault

CONSEIL DU MODULE DU TRAVAIL SOCIAL

RÉSOLUTION UQO-CMITS-13

Au sujet des changements à apporter aux conditions d'admission

adoptée par le Conseil du module du travail social de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 119^e réunion tenue le jeudi 31 octobre 2019 à 13 h 30, au local C-1306 du pavillon Alexandre-Taché à Gatineau, en visioconférence avec Saint-Jérôme au local J-3103.

ATTENDU les conditions d'admission actuelles sur la base d'études universitaires aux programmes de baccalauréat et de certificat en travail social ;

ATTENDU que les conditions d'admission actuelles au certificat nous empêchent d'admettre des étudiants sans diplôme universitaire ;

ATTENDU que le seuil d'admission de 2,0 sur 4,3 n'est jamais utilisé pour le baccalauréat ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de M^{me} Alexandre Erickson, appuyée par M^{me} Syntya Lafontaine, il est résolu d'apporter les changements aux triptyques et de les faire approuver par les hautes instances de l'UQO et que celles-ci soient mises en place pour le processus d'admission d'automne 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La directrice du module du travail social,



Annie Devault

CONSEIL DU MODULE DU TRAVAIL SOCIAL

RÉSOLUTION UQO-CM1TS-14

Au sujet de la note de passage lors des examens de validation des acquis

adoptée par le Conseil du module du travail social de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 119^e réunion tenue le jeudi 31 octobre 2019 à 13 h 30, au local C-1306 du pavillon Alexandre-Taché à Gatineau, en visioconférence avec Saint-Jérôme au local J-3103.

ATTENDU que le Régime des études ne stipule aucune spécification concernant une note de passage pour les examens de validation des acquis ;

ATTENDU que les modules de Gatineau et de Saint-Jérôme reçoivent régulièrement des demandes de validation des acquis au moyen d'un examen de la part des nouveaux étudiants admis;

ATTENDU l'importance d'avoir une pratique commune quant à la notation des examens visant la reconnaissance des acquis ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de M^{me} Alexandre Erickson, appuyée par M^{me} Grace Chammas, il est résolu d'adopter la note de passage de C (64-68 %) lors des examens de validation des acquis pour tous les cours des programmes de travail social et de transmettre l'information aux ressources enseignantes.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

La directrice du module du travail social,



Annie Devault

CONSEIL DU MODULE DU TRAVAIL SOCIAL

RÉSOLUTION UQO-CMITS-15

Au sujet de la recommandation par rapport aux jours fériés durant les stages I et II

adoptée par le Conseil du module du travail social de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 119^e réunion tenue le jeudi 31 octobre 2019 à 13 h 30, au local C-1306 du pavillon Alexandre-Taché à Gatineau, en visioconférence avec Saint-Jérôme au local J-3103.

ATTENDU le nombre d'heures de stage du programme qui atteint minimalement les exigences de l'agrément de l'ACFTS ;

ATTENDU que la formation pratique ne s'inscrit pas dans la même logique que les normes du travail ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de M^{me} Grace Chammas, appuyée par M^{me} Alexandre Erickson, il est résolu d'adopter la recommandation du comité de formation pratique qui stipule qu'à partir de 2020-2021, lors des jours fériés, les étudiantes en stage I et II doivent se présenter dans leur milieu de stage. Advenant que l'organisme soit fermé, elles doivent reprendre ces heures avant la fin du semestre.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

La directrice du module du travail social,



Annie Devault

CONSEIL DU MODULE DU TRAVAIL SOCIAL

RÉSOLUTION UQO-CM1TS-16

Au sujet du nombre de références scientifiques minimal demandé dans un travail universitaire

adoptée par le Conseil du module du travail social de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 119^e réunion tenue le jeudi 31 octobre 2019 à 13 h 30, au local C-1306 du pavillon Alexandre-Taché à Gatineau, en visioconférence avec Saint-Jérôme au local J-3103.

ATTENDU le nombre minimal de références demandé dans les travaux universitaires qui sont présentement différents d'un plan de cours à l'autre ;

ATTENDU que l'information n'est pas présente dans les plans de cours-cadre ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de M^{me} Carole Ouellette, appuyée par M^{me} Grace Chammas, il est résolu d'adopter une pratique pour le nombre de références minimal demandé dans les travaux universitaires pour tous les plans de cours-cadre et de demander au Comité pédagogique d'en assurer le suivi.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

La directrice du module du travail social,



Annie Devault